

Communiqué

Synthèse des décisions

de la Commission permanente du 11 janvier 2013

ECONOMIE

Soutien aux investissements d'envergure et aux PME

Dans le cadre de l'aide aux investissements d'envergure, quatre entreprises bénéficient d'avances remboursables à taux zéro, destinées à favoriser la création, le développement et la reprise des PME. Au total, ce sont donc 348.800 € d'aides qui viennent d'être accordés pour la réalisation de près de 4 millions € d'investissements qui permettront la création de 14 emplois. Par ailleurs, trois PME (une artisanale et deux de services) se voient attribuer des avances remboursables sans intérêt pour un montant total de 68.000 €. Ces aides vont leur permettre de réaliser leurs investissements qui s'accompagneront de la création de 11 emplois en tout, dont deux pourvus par des bénéficiaires du RSA.

Enfin, le Conseil général soutient financièrement les entreprises qui participent à des salons nationaux ou européens afin d'accéder à de nouveaux marchés et d'exporter le savoir-faire ardennais. Deux PME, des cantons de Sedan-Est et de Renwez, vont ainsi bénéficier chacune de 2.500 € pour leur participation à des salons à Villepinte et à Rennes.

Le diagnostic « GEODE » pour aider à la prise de décision des entreprises

Le diagnostic « GEODE » est une prestation qui permet à des entreprises de bénéficier d'une analyse économique et financière très complète, ainsi que d'une analyse prévisionnelle afin de sécuriser les futures décisions orientant durablement l'activité. Ce diagnostic a été mis en place par la Banque de France, et le Conseil général apporte son soutien depuis 1997.

Ainsi, trois entreprises ardennaises ont pu bénéficier de subventions pour un montant global de 7437 €, couvrant 50% du coût total de la prestation.

Accompagner les porteurs de projet et d'innovation

Pour répondre aux difficultés rencontrées par les chefs d'entreprises ardennaises en matière de financement (lors de la reprise d'entreprise, pour les investissements de production, le pôle Recherche et Développement...), le Conseil général et le MEDEF Ardennes ont décidé de mettre en place un accompagnement ciblé à destination de tout dirigeant ayant un projet. Ce dernier fera l'objet d'une phase d'analyse (forces, faiblesses, concurrence, marchés...) qui servira de base pour évaluer les moyens financiers à mettre en œuvre pour sa réalisation. Ce partenariat se fera sur trois années et permettra de traiter une quinzaine de dossiers par an. La Commission permanente a ainsi décidé d'attribuer au MEDEF Ardennes une subvention maximale de 91.485 € pour trois ans, soit 30.495 € pour l'année 2013.

De plus, le club PME-PMI de la Pointe des Ardennes, animé par le MEDEF Ardennes, organise depuis maintenant deux ans un Challenge de l'Innovation à destination de ses membres. Ce concours vise à valoriser le travail et le savoir-faire des femmes et des hommes travaillant dans les entreprises ardennaises et qui, chaque jour, participent à l'amélioration des performances des entreprises. Sur ce même modèle, le Conseil général souhaite développer un Challenge départemental de l'Innovation. Une subvention de 10.050 € vient ainsi d'être attribuée au MEDEF Ardennes pour sa mise en place.

SOLIDARITES

Convention avec l'association Thiérache Ardennaise Animation

La halte jeux de Liart organise ses activités à la Maison de la Thiérache. Une première convention avait été établie entre le Conseil général, organisateur des activités, et l'association Thiérache Ardennaise Animation, propriétaire des locaux. Une seconde vient d'être signée afin de mettre à disposition du Conseil général une conseillère en économie sociale et familiale de l'association pour assurer les animations à destination du jeune public.

CULTURE

Soutien à l'Association Culturelle du Château de La Cassine

Suite à une baisse importante de la fréquentation lors de son festival de musique en mai dernier, l'Association Culturelle du Château de La Cassine a eu des difficultés pour équilibrer son budget 2012, si bien qu'elle a récemment décidé d'annuler l'édition de cette année. Le Conseil général s'est ainsi engagé à lui apporter son aide en lui accordant une avance sans intérêt de 130.000 €, avec un remboursement échelonné sur une durée de 10 ans pour lui permettre de poursuivre son action en faveur du patrimoine et de la culture (spectacle son et lumière, marché paysan, chantiers d'insertion...).

SPORT

Aide au fonctionnement des clubs phares

Le Conseil général accompagne depuis plusieurs années les clubs de renom national qui valorisent l'image du département par la diffusion de leurs résultats et de leurs images dans les médias nationaux. Ainsi, le CSSA se voyant attribuer une première tranche de 405.000 €, les clubs de basket des Flammes Carolo (210.000 €) et de l'Etoile de Charleville-Mézières (304.000 €), ainsi que le club de roller hockey de Rethel (93.000 €) vont obtenir le versement de leurs subventions pour la saison 2013-2014.